

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Jeudi 21 mai 2015

Membres du Conseil Municipal présents : Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCOT Gérard MOREL, Alexandre ANDRE, Patrick ARBAN, Anne BASSET, Olivier MALIN, Sébastien LABRY, Bernard MALIN, Virginie GAGNEUX, Michel PIRAT

Excusés : François BLANC, Sylvie LONG.

Réuni, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a **délibéré sur les questions suivantes et a**:

- retenu la Société SOCAFL pour le programme voirie 2015-2016-2017, le montant du marché 2015 étant de 36 601.00 € H.T. soit 43 921.20 € T.T.C.
- retenu l'offre de l'entreprise TISSOT pour la réalisation des travaux de démoussage de l'Eglise pour un montant de 1 368.74 € H.T. soit 1 642.49 € T.T.C.
- accepté de vendre une partie de la parcelle cadastrée ZX n° 132, située « Bel Air » pour une superficie de 1 365 m2 environ, au prix de 13.00 € le m2, à la SEMCODA pour son projet « Le Clos des Communes », et autorisé Madame le Maire à signer le compromis.
- accepté la proposition de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour la maîtrise d'œuvre portant sur l'extension du réseau d'assainissement, la pose de fourreau en attente de la fibre, le liaisonnement piétonnier, pour le projet SEMCODA « Le Clos des Communes » pour la somme de 6 300,00 € H.T., et autorisé Madame le Maire à signer la convention avec l'Agence.
- rectifié la superficie des parcelles échangées entre la Commune et Monsieur MAITREPIERRE Jacques pour une différence de 5 ca.
- admis en non-valeur les pièces irrécouvrables concernant le dossier de Madame DAGNICOURT Martine / LA BOUL'ANGE DE MANDARINE, pour un montant total de 6 670.60 € et modifier le budget en conséquence.
- décidé d'augmenter le budget destiné aux opérations de mise aux normes des Bâtiments communaux (accessibilité, électricité) pour la somme de 124 500.00 €
- Questions diverses :
 - . Étude du plan communal avec les nouvelles voies
 - . Point sur les candidatures pour la reprise de l'Épicerie

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,

Madame le Maire lève la séance.

Le Maire,

